



Conseil Municipal du 7 Novembre 1947

L'an mil neuf cent quarante sept, le sept Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé-les-Nantes s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur convocation qui lui a été faite par le Maire conformément à la Loi.

Ordre du jour

1. Aliénation de terrain à la Grand'Haie
2. Réclamation du personnel du service des vedettes
3. Projet de déclassement d'une partie du Chemin Départemental n° 85
4. Paiement indemnité pour prolongement ouverture du bureau des P.T.T. de Font-Rousseau.
5. Frais de création et d'entretien des cours professionnels artisanaux créés par la Chambre des Métiers.
6. Examen différents dossiers d'assistance soumis par le Bureau de Bienfaisance.

7. Questions diverses soumises par l'Administration Municipale
 Étaient présents : M. Boutin Arthur, maire - Mme Hémon,
 M. Boutin Albert, Vignais adjoints

Mmes et M. Ghezean, Gouge, Collet, Benezet, Babin, Gentron
 Marchais Fortun Olive Dourloigne, Guérin, Barbo, Catel, Redor, Ardion
 Casalis, Plancher Feigne, Monteil, Montfort, Casarut, Gubretcar, Naud

Absents ; Néant

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et adopté.
 M^r Babin a été désigné comme secrétaire de séance

À la demande du Maire, le Conseil Municipal, conformément à l'article 53 de la loi municipale du 5 Avril 1884, autorise M^r Jean Heil secrétaire général de la Mairie, à assister à toutes les séances du Conseil Municipal, et à tenir les écritures.

Pour ailleurs, pour le bon ordre des débats, et pour permettre à l'Administration Municipale d'étudier les ou les questions faisant l'objet d'une interpellation éventuelle, le Conseil Municipal, sur la proposition du Maire, et à l'unanimité des membres présents, décide, qu'en principe, le Conseiller désirant interpeller sur une question non inscrite à l'ordre du jour, doit en déposer l'ordre du jour au Secrétariat Général de la Mairie, au moins 48 heures avant la réunion officielle du Conseil

Désignation de membres supplémentaires pour les différentes commissions municipales

Le Conseil Municipal, à la demande du Maire, décide d'accorder deux places de membres dans les Commissions municipales, aux représentants du R.P.F. et à l'unanimité désigne les titulaires comme suit :

Commission Travaux Publics : M. Barbo et Bénézet

» des Finances : - Bénézet et Cassard

» Instruction publique et service social :

M^{me} Fortun et M^r Casalis.

Commission des Fêtes et sports : M. Gubretou et Naul

» Transports terrestre et fluviaux M. Ghejean

et Barbo

» du Personnel : M. Bénézet et M^{lle} Monteil et

» Agriculture et ravitaillement : M. Gubretou et

M^{lle} Monteil

Aliénation de terrains à la Grand'Flaie.

Le Président donne connaissance d'un rapport présenté par M. Pulland, Ingénieur T.P.E., et ayant trait à la vente éventuelle d'une mare située en bordure du Chemin vicinal N° 10 à la Grand'Flaie, et que M. Guchet et Moreau se proposent d'acheter

Le Conseil Municipal accepte le principe de la vente et autorise le Maire à faire faire des appels d'offres

Reclamation du personnel du service des vedettes

Lais, d'une part, d'une demande de paiement d'heures supplémentaires, et augmentation de la durée du dérai à accorder aux receivers du service des vedettes pour faire leur caisse,

D'autre part, d'une demande d'augmentation de traitement du Directeur du service des bateaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, renvoie ces deux questions, pour étude, à la Commission des bateaux

Projet de déclassement d'une partie du C. D^{al} n° 85

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de déclassement du chemin départemental 85, dans la partie comprise entre la rue nouvelle et la limite des abattoirs, et après en avoir délibéré

Accepte le principe du déclassement et charge le Maire de bien vouloir demander à l'Ingénieur des Ponts et Chaussées M. Pulland, un rapport supplémentaire

pour être sûr que les propriétés riveraines ne soient lésées, du fait même du déclassement du chemin proposé.

Paiement indemnité pour prolongement des heures d'ouverture du Bureau de Postes de Pont-Rousseau.

Le Maire soumet une correspondance échangée entre le Receveur des P.T.T. de Pont-Rousseau et l'Administration Municipale.

De cet échange de correspondance, il ressort que le paiement annuel pour prolongation d'ouverture des bureaux de postes des P.T.T. en date du 13 Aout 1947, est fixé à 30.000 francs par an à partir du 1^{er} Octobre 1947 jusqu'à présent le taux annuel était de 7.200 francs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant que pour les nombreux habitants de Pont-Rousseau travaillant à Nantes, les deux heures supplémentaires d'ouverture du bureau de Postes de Pont-Rousseau sont d'une grande utilité, et malgré la forte hausse du taux de la redevance

Décide de maintenir l'ouverture du bureau comme précédemment et autorise le Maire à payer la nouvelle redevance, à raison de 7.500 francs par trimestre, à compter du 1^{er} Octobre 1947

Un crédit supplémentaire sera ouvert au budget additionnel 1947

Cours professionnels artisanaux et cantonaux de la Chambre des Métiers.

Par circulaire en date du 21 Octobre 1947, la Préfecture fait connaître que, conformément à l'article 41 de la loi (Astier) du 25 juillet 1919 "les frais d'entretien et de création des cours professionnels artisanaux, sont compris parmi les dépenses obligatoires de la Commune"

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que la Ville organise déjà des cours du soir de dessin,

Renvoie cette question à l'Administration pour une étude approfondie

Inscription du Millésime de la guerre 1939-1945 sur le Monument aux Morts de la Ville.

La section de la F.O.P.A.C. de Pont-Rousseau, vient d'émettre un vœu tendant à obtenir l'inscription du millésime "1939-1945" sur le monument aux Morts de la Ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que sur ledit monument on relève déjà les inscriptions rappelant les guerres de 1870, de 1914-1918

Décide également l'inscription du millésime de la guerre 1939-1945 et autorise le Maire à faire établir la gravure demandée.

Approuvé
2^e D. 4^e B.
28/11/47

Approuvé
2^e D. 4^e B.
28/11/47

Demande de subvention présentée par la section de Rezé-lès-Nantes de "l'Union nationale des vieux travailleurs de France"

Affouvé
2^e D; 4^e B.
28/11/47

Saisi d'une demande de la section locale de l'Union des Vieux Travailleurs de France, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant que les ressources de la section de Rezé sont très faibles, et qu'il y a lieu d'encourager et d'aider les vieux travailleurs, les ^{plus} durement frappés à l'heure actuelle dans leurs moyens d'existence,

Vote une subvention de frs : 1.000 audit groupement.

Un crédit spécial sera ouvert au budget additionnel 1947

Demande d'indemnité supplémentaire pour l'entretien du nouveau cimetière, présentée par M^r Chauvin, concierge

Par lettre en date du 13 Octobre 1947, M^r Chauvin, concierge du cimetière Saint-Paul, sollicite une indemnité supplémentaire pour l'entretien du nouveau cimetière, et cela à partir de 1947

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renvoie cette question à la Commission des Finances pour étude

Patronage de la Ville pour l'érection d'un monument à la mémoire des marins de Trentemoult disparus en mer et morts au loin.

Le Maire fait connaître à l'assemblée municipale que M^r Le Lamer lui a présenté une demande tendant à obtenir le patronage de la Ville, en vue de l'érection d'un monument à la mémoire des marins de Trentemoult, disparus en mer et morts au loin.

Une maquette, ainsi que la composition du Comité d'organisation est soumise aux Conseillers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses Membres,

Refuse le patronage demandé

Taux de vacation des Conseillers prud'hommes.

M^r le Préfet de la Loire-Inférieure, par lettre en date du 9 Octobre 1947 fait connaître qu'il est saisi d'une demande de relèvement du taux des vacations attribuées aux Membres du Conseil de Prud'hommes de Nantes

Par une récente délibération, la Ville de Nantes a décidé de porter l'indemnité de 275⁺ à 350 frs par audience à compter du 1^{er} juillet 1947

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fait siennes les conclusions de la Ville de Nantes, et accepte également que l'indemnité de vacation attribuée



aux membres du Conseil de Fust-hommes de Nantes soit portée de 275 à 350 frs par audience à compter du 1^{er} juillet 1947

Contribution cote mobilière. Abattement pour charges de famille

Par application de l'ordonnance du 3 Novembre 1944, la base de la contribution mobilière est obtenue, depuis 1945, en retranchant obligatoirement du loyer mensuel de chaque redevable, un abattement pour personne à sa charge.

Cet abattement est calculé chaque année, d'après les données des rôles émis l'année précédente.

Or, en ce qui concerne la Ville de Rezé, les calculs effectués font apparaître un abattement minimum, égal à 16,10% qui, normalement doit être arrondi au multiple de 10 le plus voisin, c'est à dire 20%

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient le chiffre précédemment retenu, c'est à dire abattement fixé à 20%

Désignation de représentants de la Ville au Comité des œuvres sociales.

Le Conseil Municipal venant d'être renouvelé, il y a lieu de désigner de nouveaux représentants de la Commune auprès du Comité des Œuvres sociales de la Ville.

A l'unanimité, les trois conseillers suivants sont désignés :

M^r le docteur Collet, M^r Leigné, M^{me} Fortun.

Désignation de nouveaux délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance.

Conformément aux règlements en vigueur, les mandats des représentants du Conseil Municipal auprès de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance sont à renouveler au moment de l'installation du ^{nouveau} Conseil Municipal.

Il y a donc lieu de désigner des remplaçants à M^r Babin Auguste et M^{me} Totet Marie, tous deux conseillers sortants.

L'élection a eu lieu au scrutin secret et les résultats sont les suivants :

1^{er} tour : Votants 27 - bulletins nuls 0 - Votes exprimés 27 - Majorité absolue 14

Ont obtenu :

M ^r Marchais Jean-Baptiste	8 voix
Castel Louis	13
Babin Auguste	9
M ^{me} Gendron Clair	11
- Fortun	13 -



2^{ème} tour : Votants 27 - bulletins nuls 0 - Votes exprimés 27 - Majorité absolue 14

Ont obtenu :

Marchais Jean. Baptiste	4 voix
Castel Louis	12 -
Babin Auguste	12 -
M ^{me} Gendron	13 -
M ^{me} Fortun	13

3^{ème} tour Majorité relative

Ont obtenu :

Marchais Jean. Baptiste	3 voix
Castel Louis	12 -
Babin Auguste	13 -
M ^{me} Gendron	13 -
M ^{me} Fortun	13 -

M^{mes} et M^l. Gendron Chiv., Fortun et Babin ayant obtenu chacun 13 voix
M^l Babin et M^{me} Gendron Chiv. ont été élus au bénéfice de l'âge

Demande d'augmentation présentée par M^{me} Beauquin gérante de la recette auxiliaire des P.T.T. de Trentemoult

Le Maire fait connaître qu'il a deux reprises différentes, le 19 juillet et le 2 Octobre 1947, M^{me} Beauquin, gérante de la Recette auxiliaire des P.T.T. de Trentemoult a demandé le relèvement de son indemnité forfaitaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renvoie cette affaire à l'administration municipale, pour demander à M^{me} Beauquin le pourcentage d'augmentation qu'elle sollicite, et ensuite soumettre toute la question à la Commission des Finances

Réclamation du personnel enseignant des écoles publiques de la Ville de Rezé. les. Nantes.

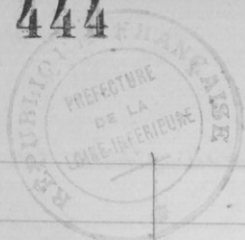
Le Maire donne lecture d'une lettre en date du 4 Novembre 1947, émanant des représentants du personnel enseignant laïque de la Ville, qui demande une solution pour les questions suivantes :

- 1° Paiement des maîtres surveillant les études du soir, suivant tarif adopté par la Ville de Nantes
- 2° Relèvement des indemnités de logement, au taux appliqué par la Ville de Nantes
- 3° Etude des possibilités de logement des instituteurs dans les locaux occupés par des bureaux administratifs, avec prévision d'appartements suffisants

Approuvé

2^{ème} D ;

16/12/47



pour les ménages avec enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, règle de suite les deux premiers points comme suit

1^o A partir du 1^{er} Octobre 1947, les études surveillées du soir seront payées au taux suivant :

Par mois, jusqu'à 14 heures : taux horaire 75 frs

Par mois, à partir de la 15^{ème} heure - - - 90 frs

L'indemnité des Directeurs et des Directrices est égale à celle des maîtres, mais chaque heure sera comptée pour 1 h^{1/2}, mais uniquement pour ceux qui assurent une surveillance effective

2^o Les indemnités de logement sont également relevées à partir du 1^{er} Octobre 1947, conformément au taux de la Ville de Nantes, c'est à dire :

a) célibataire

institutrice mariée } 4000 frs par an

Institutrices mariées avec enfant à charge : 4.200 frs p. an

» » 2 » » 4.400

b) Chef de famille ou veuve : 6.000 frs par an

» » » avec un enfant à charge : 6.200 frs par an

» » » deux » » 6.400 frs -

En ce qui concerne la création de nouveaux logements d'instituteurs cette question sera étudiée et réalisée selon, d'une part, les disponibilités financières et d'autre part les contingents de matériaux susceptibles d'être mis à la disposition des collectivités pour ce genre de construction

Toutes ces modalités ont été adoptées à la majorité des membres présents

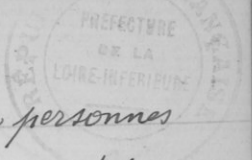
Assainissement du logement de service de M^{me} Cadion institutrice à l'école des filles de Raon

Le Maire donne connaissance d'une réclamation présentée par M^{me} Cadion institutrice à l'école des filles de Raon, et tendant à faire faire des travaux travaux en vue d'assainir son logement qui est complètement humide.

Le Conseil Municipal accepte le principe des réparations à faire et charge la Commission des Travaux Publics d'effectuer une descente des lieux

Vœu émis par le Docteur Collet ayant trait à une attribution supplémentaire de pétrole aux personnes âgées, malades ou infirmes lors des coupures de courant électrique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fait sien les termes d'un vœu émis par le docteur Collet et tendant à obtenir de la part du Ravitaillement



General un contingent de pétrole supplémentaire, destiné aux personnes âgées, malades ou infirmes, pour leur permettre de s'éclairer au moment des coupures de courant électrique

Changement de noms de rues à Trentemoult

Sur la proposition de M^r Albert Boutin, adjoint, le Conseil Municipal décide de donner le nom de rue Ploquin (habitant de Trentemoult "Mort pour la France") à la rue des Châtelets, Pierre Nouillard -

Sur la proposition de M^r Boutin Albert, Glajeau et Olive, le Conseil décide que la rue Courtil-Brisset de Trentemoult, portera à l'avenir le nom de "Rue Jean Jouineau" prisonnier de guerre, mort en captivité.

Autorisation d'ester en justice de M^r Boutin Arthur pour affaire Beaupère.

non

Le Conseil, après avoir pris connaissance d'une requête introductive d'instance présentée par le sieur Beaupère, auprès du conseil inter-départemental de Préfecture, bureau central de Nantes, tendant à obtenir des dommages et intérêts de la Commune et après en avoir délibéré,

Autorise M^r Boutin Arthur, maire, à défendre à l'instance

Examen des Dossiers d'assistance

Se constituant en Comité secret, conformément à la Loi, le Conseil après en avoir délibéré, confirme les avis émis par le Bureau de Bienfaisance, dans sa séance du 5 Novembre 1947 quant aux diverses demandes d'assistance soumises par l'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

~~Boutin~~ ~~Alleg~~ ~~Flaech~~ ~~Roussin~~ ~~Gouss~~
~~Sauv~~ ~~Robin Monfort~~ ~~Maubert~~ ~~Jeune~~ ~~Thouvenin~~
~~Guédon~~ ~~Reau~~ ~~Leop~~ ~~M. Neau~~ ~~McCone~~
~~Bard~~ ~~Sauv~~ ~~Y. Estau~~ ~~M. Montel~~
~~Bein~~ ~~Y. Bouz~~ ~~Heprau~~ ~~Steiner~~
~~Y. Bouz~~



à deux fois 15.000 francs, soit 30.000 frs pour les deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le prix de 30.000 francs, et autorise le Maire à payer ladite dépense sur les fonds libres de l'exercice en cours.

Augmentation du forfait mensuel à M^{me} Beauquin gérante de la recette auxiliaire des P.T.T. de Trentemoult

À la suite d'une demande d'augmentation présentée par M^{me} Beauquin, gérante de la recette auxiliaire des P.T.T. de Trentemoult.

Le Conseil Municipal, considérant que l'intéressée s'acquitte régulièrement de sa tâche et qu'elle assure une permanence de 8 heures tous les jours ouvrables,

Sur l'avis favorable de la Commission des finances,

Décide de porter le forfait mensuel à verser à M^{me} Beauquin à 5.000 frs par mois, à compter du 1^{er} Octobre 1947

Bourses scolaires

Le régime des bourses scolaires est maintenu

La Commission des Finances et de l'Instruction publique réunies étudieront les modalités d'application

Asphaltage des préaux des écoles: filles de Peré, garçons et filles de Ragon.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte le principe de l'asphaltage des trois préaux sus-indiqués, dont la dépense est d'environ 250.000 francs

Le Conseil Municipal autorisera définitivement les dits travaux après présentation des devis.

Service des vedettes. Carte de circulation gratuite aux membres de la Commission.

Sur la proposition de la Commission, le Conseil Municipal autorise le Maire à délivrer une carte de circulation gratuite sur le service des bateaux aux membres de la Commission des Transports terrestres et fluviaux

Service des vedettes. Convention entre la Ville et M^{me} Giraudineau

Conformément à l'avis émis par la Commission, l'Assemblée estime qu'il ne peut y avoir de concurrence faite au service municipal des bateaux dans la limite des eaux qui lui est impartie



Toutefois, il autorise le Maire à reprendre les pourparlers avec les Ponts-et-Chaussées, dans le cas où cette administration en exprimerait le désir.

Vote d'une subvention de 10.000 frs au Comité Central des fêtes de la Ville

Approuvé
30/12/47
2^e D
4^e B
Le Maire expose au Conseil que les crédits du Comité Central des fêtes sont épuisés, et qu'il y a lieu de voter une nouvelle subvention pour payer les frais occasionnés par les manifestations du 11 Novembre 1947.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le versement d'une subvention de 10.000 francs au Comité central des fêtes de la Ville, à verser au C.C.P. n° 1199-15 du Trésorier : M^o Jean Hal.

La dépense en question sera imputée à l'article 1^{er} du chapitre 29 du budget 1947

Remplacement du secrétaire du comité central des fêtes.

Vu
30/12/47
Le secrétaire actuel M^o Braud Valentin, ne faisant plus partie du Conseil Municipal, il y a lieu de le remplacer en tant que secrétaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M^o Neau Marcel comme secrétaire du comité.

Remboursement des frais de voyage et de mission à M^o Boutin Arthur, maire pour son déplacement à Paris lors du Congrès des maires de France

Approuvé
22/12/47
2^e D
4^e B
Le Conseil municipal prend à charge du budget communal les frais de mission et de déplacement du voyage effectué à Paris en Novembre 1947 par M^o Arthur Boutin, maire, à l'occasion du congrès des Maires de France qui a eu lieu du 25 au 28 Novembre 1947 (selon groupe I)

Il autorise également le paiement des frais de mission à M^o Arthur Boutin pour un voyage à Bouaye qui a eu lieu, le 13 Novembre 1947

La dépense étant fixée conformément au barème en vigueur, à la somme de 250 frs

Vente des souches d'arbres entreposées auprès de l'avenue de la Loire

Le Conseil Municipal autorise le Maire à vendre les souches d'arbres entreposées auprès de l'avenue de la Loire, après un appel d'offres parmi la population réçéenne

Paiement diverses factures présentées par M^r Maigrot, peintre à Font Rousseau.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné différentes factures de travaux de peinture exécutés sur les bâtiments communaux, autorise le Maire à les payer pour un total de 47.021 fr.

Travaux de peinture au logement du concierge du Parc.

Le Maire soumet deux devis, l'un présenté par M^r Paul Billon, pour un total de 15.375 frs, et l'autre par M^r Maigrot pour une somme de 13.777 frs, ayant trait aux travaux de peinture à effectuer au logement du concierge au Parc Municipal.

M^r Maigrot ayant fait l'offre la plus avantageuse, le Conseil Municipal décide de confier les dits travaux à M^r Maigrot pour la somme de 13.777 frs.

Propositions des membres de la Commission communale des impôts directs de la Ville.

Aux termes de l'article 351, paragraphe 3 du Code Général des Impôts Directs, à chaque renouvellement de Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les nouveaux membres de la Commission communale des impôts directs.

Il y a lieu de désigner 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Les Commissaires seront définitivement désignés par le Directeur des contributions directes, sur une liste de contribuables, en nombre double remplissant les conditions prévues par la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fait les propositions suivantes

1^o Contribuables domiciliés dans la commune

- ✓ - Marchais Jean-Baptiste, place J-B Daviais
- ✓ - Brunelie Fernand, la Morinière - D D
- ✓ - Hirsch Armand, la Chaussée
- ✓ - Giraud Jean, avenue Henri Adam
- ✓ - Guerin Jean à Rayon D D
- ✓ - Pablin Auguste, impasse Arvint
- ✓ - Beniget Georges, rue Pierre Brossolette
- ✓ - Virent Amédée, Trentemoult
- ✓ - Carraud Joseph, la Chaussée
- ✓ - Delabouère Alexandre, la Haute-He
- ✓ - Valton Pierre, l'Alpère



- Gautier Pierre, 97, rue Chiens
 - Lhommelet Joachim, la Brosse
 - Monnier Alexandre, Trentemoult
 - Buchet Jean, le Chatelier
 - Riquant Emilie, rue A. Lomaine 16 Ded -
 - Tessier Georges, rue Julien Marchais
 - Gautier Jean, Trentemoult
 - Cassard Joseph, 28 rue A. Briant
 - Branal Maxime, la Chasserie
2. Contribuables domiciliés en dehors de la Commune.
- Breillacq Louis, rue de Pelloux à Nantes Ded -
 - Ordonneau Jules, 59 Bd Lelasseur à Nantes
 - Figureau Pierre, à Pont-St-Martin
 - Bouchaud Emile, les Soirinières

Désignation d'un nouveau secrétaire pour le Comité municipal de la colonie scolaires de vacances de la ville de Rezé-les-Nantes

M^r Pierre Gautier adjoint, ne s'étant plus représenté lors des élections municipales, et ne faisant plus partie du Conseil Municipal, il y a lieu de le remplacer dans ses fonctions de secrétaire du Comité Municipal de la colonie scolaire de vacances de la Ville de Rezé-les-Nantes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents désigne M^r Vignais Jean, adjoint, pour remplir les dites fonctions.

Révision des listes électorales 1948.

Conformément au décret du 2 février 1952, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désigne ses délégués pour la révision des listes électorales 1948 :

- 1^o Délégué à la Commission administrative chargé de la révision proprement dite : M^r Albert Boutin, adjoint
- 2^o Délégués à la Commission municipale, à qui il appartient d'examiner les réclamations : M. M^r Beabin et Benézet, conseillers municipaux

Construction d'un préau au Parc municipal

Le Directeur de l'école de garçons de Pont-Roussseau a émis le désir de voir construire un préau pour desservir les deux classes provisoires créées au Parc Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renvoie cette question à l'administration pour étude

Affirmé
1^o B.
2^o D.
6 Janv. 48



Désignation d'un adjoint supplémentaire

Conformément à l'article 43 de la loi municipale du 5 avril 1884, et sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents (tous les membres présents pour, sauf quatre abstentions) décide la création d'un poste supplémentaire d'adjoint, c'est à dire un quatrième adjoint

Approuvé
24/12/47

Entretien du réseau d'éclairage communal

À la demande de l'administration, M^r Gilbert Morinquey électricien à Vertou, a fait une offre de service pour l'entretien périodique du réseau d'éclairage public de la Ville

M^r Gilbert Morinquey se charge de l'entretien du réseau d'éclairage en effectuant une visite générale deux fois par mois. Son travail consiste à allumer pendant les jours de visite, toutes les lampes du réseau et à vérifier ces dernières; de remplacer les lampes défectueuses, de réparer les fils coupés de retirer les fils détendus, de remplacer les isolateurs cassés, et de réparer les appliques cassées. Il nettoiera également les globes, et dans l'ensemble fera tous les travaux, et toutes les réparations pour conserver le réseau d'éclairage en bon état de fonctionnement

Approuvé:
2^e D, 4^e B.
20/12/47

Ne seront pas compris dans les travaux d'entretien, c'est à dire payables par forfait: les travaux de peinture générale des appliques les fournitures de lampes de remplacement, ainsi que tout le matériel pouvant entrer dans la réparation; les réparations à effectuer après sabotage, les travaux de modification et d'amélioration du réseau d'éclairage

Les travaux ci-dessus décrits seraient exécutés moyennant le paiement d'un forfait annuel de 50.000 fr

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il est absolument indispensable de maintenir le réseau d'éclairage en parfait état de marche, et que, pour ce faire, des visites régulières de tout le réseau s'imposent,

Accepté le prix de 50.000 francs à payer à M^r Gilbert Morinquey pour une année d'entretien. L'année commencera le 1^{er} janvier 1948 pour finir le 31 décembre 1948

Cet entretien lui est confié à titre d'essai pour une année. Pour les années suivantes, le Conseil se réserve son entière liberté.

Voeu concernant la fourniture de courant électrique à la Maison Hospitalière de S^t Paul durant les coupures de courant

A la demande du docteur Collet, et considérant que dans la Maison Hospitalière de Saint-Faul à Pont-Rousseau, fonctionne une section chirurgicale; qu'il est nécessaire que le courant électrique soit fourni d'une façon continue, pour permettre, à tout moment, une intervention chirurgicale.

Le Conseil Municipal émet le vœu qu'en cas de coupure de courant, le nécessaire soit fait pour que la Maison Hospitalière de Saint-Faul soit néanmoins, et par priorité, alimentée en courant électrique.

Service d'enlèvement des ordures ménagères à la Petite Lande

A la demande de M^{me} Héimon, adjointe, le Conseil Municipal charge le Maire de l'étude de l'enlèvement des ordures ménagères à la Petite Lande.

Repas à servir aux vieux nécessiteux de la Commune aux frais de la collectivité

M^{me} Héimon adjointe propose la fourniture d'un repas gratuit aux vieux nécessiteux de la Commune, ou une distribution de colis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, qu'en principe, le Bureau de Bienfaisance doit s'occuper de cette question.

Néanmoins, il charge le Maire de faire des démarches auprès de l'Entente Française pour obtenir, si possible, un déblocage de denrées alimentaires.

Attribution au personnel titulaire et auxiliaire à salaire mensuel, d'une indemnité exceptionnelle temporaire.

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer au personnel titulaire et auxiliaire, à salaire mensuel, une indemnité exceptionnelle temporaire prévue par le décret du 29 Novembre 1947.

Cette indemnité exceptionnelle, pour la période du 24 Novembre 1947 au 31 Décembre 1947 s'élève à :

1. Une indemnité exceptionnelle de 1.400 francs
2. Un supplément, avec abattement de 4% soit 350 frs

La dépense en question sera prise sur le crédit spécial ouvert à cet effet sur le budget de 1947.

Paiement d'une indemnité exceptionnelle temporaire au personnel payé à la journée, ou à l'heure selon les règles du commerce

Approuvé
3^e B.
2^e D.
23/12/47



et de l'industrie privée

Sur la proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'allouer également au personnel auxiliaire, travaillant à la journée ou à l'heure, l'indemnité exceptionnelle et temporaire à partir du 24 Novembre 1947, jusqu'au 31 Décembre 1947, et cela sur les modalités suivantes:

1° Personnel auxiliaire, employés, ouvriers, payés à l'heure: 7 frs de plus par heure de travail effectif, à compter du 24 Novembre 1947

2° Personnel auxiliaire, employés, ouvriers, payés à la journée, pour 9 heures de service par jour: 7 frs supplémentaires par heure, pour neuf heures par jour, soit une indemnité journalière, pour une journée complète de travail, de 63 frs; le tout avec effet du 24 Novembre 1947

La dépense en question sera prélevée sur le crédit spécial prévu à cet effet au budget additionnel de 1947

Service des vedettes. Attribution de l'indemnité exceptionnelle temporaire à tout le personnel du service des vedettes

Le Conseil Municipal sur la proposition de la Commission des Transports terrestres et fluviaux, décide d'accorder à tout le personnel des vedettes: directeur, chef mécanicien, pontonniers et inscrits maritimes, l'indemnité exceptionnelle temporaire, à compter du 24 Novembre 1947 au taux prévu pour le secteur privé, soit 1.500 francs par mois, avec abattement de 7%; étant entendu que pour le mois de Novembre, le personnel touchera les 7/30^{ème} de l'indemnité en question

Sursis d'incorporation.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à une demande de sursis d'incorporation présentée par Daniel Bertheux, né le 21 janvier 1929, qui poursuit ses études au collège de Royan

Service des vedettes. Reconstruction de l'appontement. Débarcadère de Chanteray.

Selon avis de la Préfecture en date du 29 Novembre 1947, la construction d'un nouvel ouvrage à la cote Crucy doit être envisagée aux frais de la régie municipale

Le Conseil sur la proposition du Maire, autorise l'administration municipale, à faire dresser un projet par les Ingénieurs des Ponts et Chaussées.